

(à rappeler dans toute correspondance)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE**
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39

DOSSIER N° PA 014 333 24 D0001

Demande du : 17/01/2024

Reçue le : 02/02/2024

Complétée le :

Sur un terrain sis et cadastré :

Boulevard Charles V à HONFLEUR

14333 AC 18

Pour : Réhabilitation du mini-golf et création
d'un parcours aventure

DESTINATAIRE

SARL SOCIETE SMALL CONCEPT

Monsieur DUPRAT Yves

1 Rue de la Gare

14800 ST ARNOULT

Dossier suivi par : Céline SURIRAY

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis d'aménager, RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 15/02/2024
Votre mail du 11/06/2024

Monsieur,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **PA 014 333 24 D0001** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 14 JUN 2024

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Président de la Commission Urbanisme



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.